

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 15 janvier 2020**

L'an deux mil vingt, le quinze janvier à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle du conseil, en séance ordinaire après convocation légale sous la Présidence de Madame BRUNET Dominique, Maire

Etaient présents : Mmes BRUNET Dominique, FONTAINE Denise, MASSE Marie-Claude, THOUVENIN Catherine et Ms DUBOIS Alain, GAUDIN Franck, HURÉ Ghislain

Etait absent : M. GOURBILLON Jean-François

Etait excusée : Mme BOUGAULT Emmanuelle

Mme THOUVENIN Catherine a été nommée secrétaire

*Date de convocation : 10 janvier 2020*

*Date d'affichage : 10 janvier 2020*

**ORDRE DU JOUR**

1. Demande de subventions
2. AMFR : adhésion 2020
3. Création d'un emploi permanent
4. SATESE 37 : avis sur les modifications statutaires
5. Questions et invitations diverses

**Observation sur le Procès-Verbal du 04 décembre 2019**

*Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.*

**N° 2020-01-01 Subvention AFSEP**

Madame le Maire fait part de la demande de subvention de l'AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques).

*« Il faut souligner le besoin sans cesse croissant, de soutien, d'écoute, d'accompagnement, nécessaires à la réussite de nos projets en faveur des personnes atteintes de sclérose en plaques et de leurs aidants qu'ils soient familiaux ou professionnels ».*

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **décide** de ne pas subventionner l'association.

**N° 2020-01-02 Subvention Protection Civile**

Madame le Maire fait part de la demande de subvention de la Protection Civile d'Indre-et-Loire.

Cette subvention permettrait d'acquérir de nouveaux lits d'urgence équipés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **décide** de ne pas subventionner la Protection Civile.

**N° 2020-01-03 AMFR : adhésion 2020**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier proposant à la commune d'adhérer, comme chaque année, à l'AMFR (Association des Maires Ruraux de France).

*« Adhérer à l'AMFR c'est bénéficier d'une vie départementale collective, d'informations via les lettres électroniques, notes, la revue 36000 communes. Ce sont aussi des services comme le dépannage juridique, l'outil de création de site Internet [...] des outils de sensibilisations sur les grandes thématiques, des rencontres nationales, une convivialité et la solidarité entre collègues ».*

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **décide** d'adhérer à l'AMFR et autorise Madame Le Maire à signer le bulletin d'adhésion et de régler par mandat administratif la cotisation annuelle de 85,00 €.

**N° 2020-01-04 Création d'un emploi permanent**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (.../35<sup>ème</sup>).

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (*préciser à temps non complet, à raison de 17,50 /35<sup>èmes</sup> (fraction de temps complet)*),
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : l'entretien de la voirie, l'entretien des bâtiments communaux, l'entretien des espaces verts, l'entretien de la station d'épuration, l'entretien du cimetière et la surveillance globale de la commune
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- la modification du tableau des emplois à compter du 01 février 2020

**Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame Le Maire et après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non-complet d'un agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 17,50 heures hebdomadaires.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

### **N° 2020-01-05 SATESE 37 : avis sur les modifications statutaires**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts du SATESE 37 du 3 décembre 2018, modifiés par arrêté préfectoral en date du 25 avril 2019,

**Vu** la délibération n° 2019-42 du SATESE 37, en date du 2 décembre 2019, portant sur l'actualisation de ses statuts,

**Considérant** la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

**Attendu** la lettre de consultation de Monsieur Le Président du SATESE 37, en date du 13 décembre 2019,

**Entendu** le rapport de Madame Le Maire,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **EMET** un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 2 décembre 2019,

- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

### 5. Questions et invitations diverses

a) L'INSEE a transmis un courrier indiquant le nombre d'habitants pour la commune de Pussigny : 172

b) La « Pierre d'offrande », offerte à la commune à la fin des fouilles archéologiques (travaux LGV) de 2012, actuellement entreposée à Doux, sera installée dans le parterre devant la salle des fêtes. Jean-François GOURBILLON se chargera du transport. En contrepartie, il pourra occuper la salle des fêtes un week-end à titre gratuit.

c) Concernant le hangar en tôle à démonter pour le projet garage, Madame Le Maire informe que M. BRUNET souhaite le récupérer et se chargerait du démontage. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents

d) Madame Le Maire signale que les radars pédagogiques ont été installés. Remarque : celui de l'entrée Nord n'affiche pas la vitesse. Qu'en est-il des autres ?

e) Madame Le Maire informe les élus que la Roue Tourangelle cherche des signaleurs.

f) Madame Le Maire indique aux conseillers que la Commune de Theneuil offre les sacs noirs à ses administrés. Est-ce un exemple que nous devrions suivre ?

g) Le banquet intercommunal aura lieu le samedi 22 février 2020 à Ports sur Vienne. La vente des cartes est en cours.

h) Madame Le Maire informe les élus de la réception d'une candidature pour le poste d'employé communal

i) Il faudrait contacter Harmony Paysages afin d'obtenir un devis pour la taille des arbres.

j) Invitation étendue au Conseil Municipal : dîner débat « Comment aimer et servir la République » qui aura lieu le 03 février 2020 à 19h00 à l'Hôtel Mercure à Tours Nord avec la participation de M. JL DEBRÉ.

k) Madame le Maire évoque le problème hydraulique d'un administré demeurant au Bois Simon.

Le Maire  
Dominique BRUNET

La secrétaire  
Catherine THOUVENIN

<b>Les membres présents</b>	Signature
Mme Denise FONTAINE	
M. Alain DUBOIS	
Mme Marie-Claude MASSE	
M. Franck GAUDIN	
M. Ghislain HURÉ	